

Protocole Prévention anti COVID

Ce protocole a été élaboré et validé par le CA en tenant compte des directives du 7 septembre 2020 émanant du Ministère de la Culture, et des particularités de notre lieu de répétition.

Il s'attache à décrire des mesures réalistes qui pourront être effectivement appliquées.

Dispositions générales

Il est demandé aux choristes de respecter les gestes barrière, en particulier :

- Se saluer sans aucun contact physique
- Adopter une distanciation d'un mètre lors de tous les déplacements.
- En cas de doute de symptôme COVID, ne pas venir et prévenir Annick Millioud (06 13 71 71 42) ou Laurent Tournesac (06 13 61 13 93).

Dispositions dont le conservatoire a la charge

- Aération des locaux :
Le C.M.C. va demander s'il est possible que les pratiques collectives dans les différentes salles puissent se terminer 10 mn plus tôt, afin de permettre la ventilation des salles avant que nous ne les utilisions.
- Désinfection des locaux
Le CMC va demander au conservatoire quelles sont les dispositions prises.

Dispositions propres au C.M.C.

- Port du masque :
Compte tenu des dimensions des salles utilisées, il est impossible de respecter une distanciation sociale de 1,50 m entre chaque choriste.
Le port du masque est donc obligatoire pendant toutes les répétitions
- Fourniture de masque
Le masque de type « bec de canard » qui laisse un plus grand espace devant le nez et la bouche est le plus adapté à la pratique du chant choral. **Le C.M.C. dotera chaque choriste d'un masque lavable en tissus de ce type. Tout autre type de masque utilisé doit couvrir complètement le nez et la bouche, et ne pas « tomber » pendant la pratique du chant.**
- Entrée au conservatoire
Un responsable de l'accueil et de l'hygiène sera nommé dans chaque pupitre et pour chaque choriste arrivant :
 - distribue le gel hydro alcoolique (fourni par le CMC) pour désinfection des mains
 - vérifie le port du masque correctement placé
 - fait émarger la liste des présents
- Répétitions
La possibilité de tenir des répétitions générales sera décidée en fonction du nombre de participants. En un premier temps, la reprise a lieu uniquement par pupitre.
Le répétiteur veille au respect de la distanciation possible entre les choristes et de la disposition « en ligne et quinconce ».
Il assure la désinfection du clavier avant et après la répétition.
- Gestion d'une pause
En cours de répétition, il sera aménagé une pause permettant aux choristes qui le désirent de sortir s'aérer (cour et parking) et de retirer son masque à condition de respecter une distanciation d'au moins 1m.
- Echange de matériel
Le prêt de matériel (partition, crayon, gomme...) entre choristes est prohibé.
- Gestion des inscriptions
Ce protocole est temporairement annexé au règlement intérieur, et pourra faire l'objet de révisions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
Chaque choriste participant à nos activités s'engage donc à le respecter en tous points et sans exception.
Les choristes ne désirant pas reprendre dans les circonstances actuelles peuvent s'inscrire, et nous rejoindre quand les conditions sanitaires seront acceptables pour eux.